



**F.N.G.P.**

# FÉDÉRATION NATIONALE DES GARDES PARTICULIERS

*« Au cœur de vos territoires,  
des compétences au service des hommes et de la ruralité »*

Organisme de formation enregistré sous le N° 11 92 20165 92.  
Droit, forêt, espaces naturels, faune sauvage, pêche, sécurité des biens et des personnes,  
police, surveillance.



**LE GARDE  
PARTICULIER**  
LE DROIT PENAL ET LA PROCEDURE  
PENALE  
DES DIFFERENTES FONCTIONS DE  
POLICES  
LIEES A L'ENVIRONNEMENT

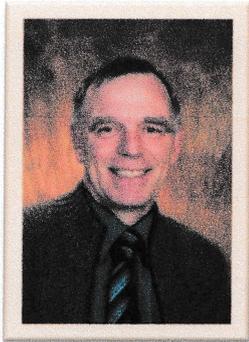
## LE MAGAZINE DU GARDE PARTICULIER ADHERENT A LA FNGP



**N° 2 juillet 2017**  
**Publication F.N.G.P**  
**Rédacteur en chef : Robert CRAUSAZ**

*Propriété de la FNGP  
Tous droits réservés*

# EDITO...



Lors de notre Congrès du 26 et 27 mai 2017 chez nos amis de l'Hérault, les administrateurs ont voté à l'unanimité la continuité de la parution pour 2017 de votre magazine traitant du droit pénal et de la procédure pénale.

Il est impératif que les gardes particuliers maîtrisent un minimum de compétence en droit pénal et en procédure pénale, comment peut-on admettre que des personnes assermentées disposant de certaines prérogatives de police judiciaire ne soient pas en mesure de constater par procès-verbal une infraction.

Concernant les formations réglementaires de base certifiante préalable et nécessaire à l'agrément préfectoral, selon les modalités réglementaires du décret n° 2006-1100 du 30 août 2006 et de l'arrêté ministériel du même jour pris pour son application pour les candidats à la fonction de :

- gardes-chasse particuliers
- gardes-pêche particuliers
- gardes des bois particuliers
- gardes particuliers de la voirie routière

Nous avons dispensé 11 formations sur l'ensemble du territoire national, ce qui représente plus de 2600 heures de formation.

Notamment des formations sur les méthodes de rédaction du procès-verbal et sa valeur probante.

La mise en œuvre de la procédure de l'amende forfaitaire (timbre amende) par les GP.

Au-delà des gardes particuliers, nous avons formé les agents des conseils départementaux, les agents des EPCI (établissement public de coopération inter communal) les ingénieurs des routes du conseil départemental de la Nièvre.

Faire de la pédagogie est très important, mais il est impératif que les GP se forment en matière de droit pénal et la procédure pénale.

Ils doivent se former à la rédaction des procès-verbaux. Comment aborder un contrevenant dans le respect des libertés individuelles et du droit de la propriété.

## Rappel de l'Article 29 du Code de procédure Pénale ;

Modifié par LOI n°2016-1087 du 8 août 2016 - art. 133

« Les gardes particuliers assermentés constatent par procès-verbaux tous délits et contraventions portant atteinte aux propriétés dont ils ont la garde.

Les procès-verbaux sont remis ou envoyés par lettre recommandée directement au procureur de la République. Cet envoi doit avoir lieu, à peine de nullité, dans les cinq jours suivant celui de la constatation du fait, objet de leur procès-verbal ».

Votre FNGP par les formations qu'elle dispense, les supports juridiques qu'elle réalise (magazine, le droit et la procédure pénale, mémento des infractions concernant toutes les spécificités de GP) vous permet d'acquérir les connaissances juridiques afin d'assumer vos fonctions de police dans le respect suivant les Codes prévus selon vos compétences.

Robert CRAUSAZ

# SOMMAIRE



**- Garde et braconnage**



**- Memento des infractions**



**- Termes juridiques**



**- Les chemins ruraux**



**- Garde-chasse -les conditions de destruction à tir des animaux classés nuisibles.**